

Appel de propositions

Réseau de recherche sur l'immigration, l'intégration et les relations interculturelles au Québec

Action concertée ciblée

En résumé

Année de concours :	2024-2025
Volet offert :	Réseau de recherche
Date limite (prédemande) :	Mercredi 10 avril 2024, 16 h
Date limite (demande) :	Mercredi 3 juillet 2024, 16 h
Montant total disponible :	1 250 000 \$
Durée du financement :	5 ans
Annonce des résultats :	Semaine du 23 septembre 2024

Proposé par :

**Le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI)
et le Fonds de recherche du Québec – Société et culture (FRQSC)**

Table des matières

1. Contexte	3
2. Objectifs	4
3. Nature et caractéristiques du Réseau	4
4. Programmation et besoins de recherche	6
5. Conditions du concours et du financement	9
6. Définition du volet offert dans ce concours.....	13
7. Processus et critères d'évaluation.....	14
8. Dépôt de la prédemande et de la demande de financement	16
9. Dates importantes	18
10. Renseignements	18
11. Annexe 1 — Précisions sur les documents à joindre dans les formulaires.....	19
12. Annexe 2 — Précisions sur les conditions entourant la propriété intellectuelle à l'intention des récipiendaires et des partenaires	22
13. Annexe 3 — Dépenses admissibles	24

1. Contexte

Depuis quelques années, un ensemble de transformations structurelles semblent avoir changé la donne en matière d'immigration et de relations interculturelles. En ce qui concerne la sélection de l'immigration, des efforts ont été déployés par le gouvernement du Québec pour que l'immigration économique réponde davantage aux besoins de main-d'œuvre des différentes régions de la province. Ces efforts s'inscrivent dans un contexte marqué par des défis démographiques, notamment la baisse de l'accroissement naturel de la population, son vieillissement et la diminution du poids démographique du Québec au sein du Canada.

Les volumes d'immigration permanente ont augmenté sensiblement à partir des années 1990 et 2000. Depuis environ une décennie, on constate également une hausse importante des volumes d'immigration temporaire, représentant désormais une part significative de l'accroissement migratoire au Québec. En conséquence, de plus en plus de personnes obtenant une résidence permanente ont d'abord séjourné au Québec de façon temporaire pour travailler ou pour étudier, ce qui représente une diversification des parcours migratoires. Durant la même période, le volume de demandeurs d'asile est en croissance considérable. Ce changement fait écho aux tendances internationales d'augmentation des demandeurs d'asile depuis le début de la décennie 2010¹. À ce portrait s'ajoutent, depuis les années 1990, les personnes réfugiées prises en charge par l'État ou parrainées qui sont en processus de réinstallation, une population qui arrive par vagues, au gré des fluctuations du contexte géopolitique international.

L'ensemble de ces transformations en matière d'immigration provoquent des réflexions importantes sur divers plans : la capacité d'accueil de la société québécoise, l'influence sur l'état du français au Québec, les défis démographiques et économiques, l'opportunité en contexte de pénurie de main-d'œuvre, la diversification des parcours migratoires, des besoins et des situations des personnes immigrantes.

En ce qui concerne les relations ethnoculturelles, la société québécoise continue de se diversifier et d'accueillir des personnes provenant de différents horizons culturels, ce qui amène des réflexions sur les politiques et pratiques visant notamment la participation des personnes immigrantes à la société, le respect de la diversité ethnoculturelle et la lutte contre la discrimination. Dans ce contexte, il s'avère crucial d'adopter une perspective scientifique afin d'éclairer les discussions et d'apporter des éléments de réflexion et d'analyse en ce qui a trait à l'intégration de personnes immigrantes et aux relations interculturelles au Québec.

Le Québec est fier de pouvoir compter sur des expertises de pointe sur ces thèmes. Désireux de solidifier les ponts entre la recherche et l'élaboration des politiques publiques en matière d'immigration, d'intégration et de relations interculturelles, le MIFI a choisi de faire appel au programme *Actions concertées* du FRQSC pour offrir à la communauté académique le présent concours visant à créer un Réseau de recherche sur l'immigration, l'intégration et les relations interculturelles au Québec.

¹ Haut-commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, *Tendances mondiales. Déplacement forcé en 2022, 2023*, [En ligne], consulté le 29 août 2023.

2. Objectifs

Par la mise en place d'un Réseau de recherche sur l'immigration, l'intégration et les relations interculturelles au Québec, le FRQSC et son partenaire, le MIFI, souhaitent créer un espace d'interactions et d'échanges entre les expertises déjà présentes au Québec. Plus précisément, ce réseau vise à rassembler les forces vives de la recherche issues de différents secteurs, domaines et milieux (universités, collèges, centres collégiaux de transfert technologique [CCTT], etc.) académiques ainsi que les acteurs et institutions (municipalités, centres de services scolaires, organismes communautaires, entreprises, etc.) liés à l'immigration, à l'intégration et aux relations interculturelles.

Le réseau de recherche devra aussi permettre de mutualiser et de mobiliser les connaissances issues de diverses disciplines des sciences sociales, spécialisées en immigration, intégration et relations interculturelles, afin de mieux outiller les parties prenantes, et au premier chef le MIFI dans l'élaboration de politiques publiques efficaces en ces matières.

À terme, les travaux du réseau devraient :

- Permettre la consolidation et le rayonnement d'une expertise de pointe ainsi que le développement de nouvelles connaissances ;
- Créer une synergie accrue entre les recherches produites et les besoins de connaissances des parties prenantes ;
- Contribuer à l'amélioration en continu de l'offre de services en matière d'immigration, d'intégration et de relations interculturelles au Québec.

3. Nature et caractéristiques du Réseau

Le Réseau devra répondre aux caractéristiques suivantes :

- **Organisation et gouvernance :**

- être sous la responsabilité de trois (3) personnes cotitulaires² affiliées à trois (3) établissements différents et assumant chacune la responsabilité d'un des trois (3) axes de recherche présentés dans cet appel ;
- disposer de l'appui formel³ des trois établissements universitaires et/ou collégiaux auxquels sont affiliées les personnes cotitulaires.

Chaque cotulaire recevra une subvention correspondant au tiers (1/3) de la subvention globale. Les trois cotitulaires devront ensemble développer, coordonner et structurer une programmation de recherche ainsi que planifier des initiatives intersectorielles de recherche, d'animation scientifique et de maillage.

² Dans le cadre de cet appel, la notion de cotulaire recouvre celle de chercheur principal ou chercheuse principale telle que définie dans les RGC (Section « Statuts et rôles »). Ainsi, chaque cotulaire agit à titre de chercheur principal ou chercheuse principale dans le cadre de l'axe qu'il ou elle prend en charge et endosse à ce titre toutes les responsabilités et tous les droits inhérents à ce rôle (transmission du formulaire, acceptation et gestion de l'octroi, etc.).

³ Les documents qui attestent de ces appuis devront être déposés au Fonds au plus tard à la date limite de dépôt de la demande de financement.

Outre la désignation de chaque cotitulaire comme responsable d'un axe, une personne parmi les trois cotitulaires du Réseau devra être mandatée pour assurer les fonctions de coordination et de gestion administrative, responsabilité qui sera partagée selon un principe d'alternance permettant à chaque cotitulaire d'assumer la responsabilité de coordination pendant au moins un an au cours de la période couverte par la subvention.

Il reviendra aussi aux trois cotitulaires, selon le modèle de gouvernance proposé par le Réseau, d'assurer les échanges fluides entre les axes, d'identifier les points d'intersection entre les trois axes et de favoriser la complémentarité des travaux.

- **Composition :**

- Comprendre, en sus des trois cotitulaires, un minimum de douze (12) chercheurs et chercheuses ;
- Refléter la diversité des expertises scientifiques nécessaires pour aborder les thèmes de l'immigration, de l'intégration et des relations interculturelles (interdisciplinarité)
- Réunir des chercheuses et chercheurs établis dans différentes régions du Québec.

Considérant l'importance accordée dans le cadre de cet appel aux connaissances provenant des milieux communautaires et gouvernementaux, il est fortement suggéré que le Réseau compte au sein de sa composition des personnes représentant ces milieux.

- **Collaboration et maillage :** Favoriser et renforcer d'une part le maillage entre les équipes de recherche et d'autre part la collaboration entre le milieu académique et les personnes et organisations utilisatrices des connaissances (milieu gouvernemental ainsi que les organisations de la société civile, comme des organismes communautaires œuvrant en immigration, des milieux scolaires ou des entreprises).
- **Transversalité :** Proposer une programmation construite autour des trois (3) axes de cet appel tout en favorisant le traitement transversal des enjeux et des thèmes liés à l'immigration, l'intégration (incluant l'intégration linguistique) et les relations interculturelles ; renforcer la recherche interdisciplinaire qui croise les disciplines et les secteurs de l'action publique (éducation, emploi, santé, solidarité sociale, famille, etc.).
- **Pertinence et prospective :** Déployer une programmation orientée sur la réponse aux besoins prioritaires de la société québécoise en matière d'immigration, d'intégration et de relations interculturelles, et alimenter la réflexion sur les défis auxquels elle pourra être confrontée à moyen et à long terme, dans la perspective de mieux guider l'action publique.
- **Veille :** Effectuer une veille stratégique des meilleures pratiques et des connaissances les plus récentes en lien avec la programmation développée, tant au niveau québécois, canadien qu'international, et en assurer la diffusion ; faciliter, pour l'ensemble des utilisatrices et utilisateurs potentiels, l'accès à l'expertise, aux résultats et aux connaissances issues de la recherche.
- **Effet levier :** Stimuler le développement d'initiatives de recherche concertées et mutualiser les ressources et les efforts en vue d'obtenir des fonds de recherche complémentaires pour la réalisation des projets à développer dans le cadre de la programmation.

- **Formation de la relève** : Favoriser la création ou la consolidation de milieux d'accueil stimulants et de qualité pour la formation d'une relève en recherche ainsi que de personnel hautement qualifié.
 - **Mobilisation** : Mettre en œuvre un plan de mobilisation des connaissances ambitieux et original incluant l'établissement des partenariats nécessaires à la réalisation de ce plan.
 - **Rayonnement** : Faciliter la collaboration à l'échelle locale, nationale et internationale ; mettre en valeur la recherche québécoise — et en français — en matière d'immigration, d'intégration et de relations interculturelles.
-

4. Programmation et besoins de recherche

La programmation scientifique devra permettre de regrouper l'ensemble des initiatives de recherche et de mobilisation des connaissances susceptibles d'alimenter l'élaboration des politiques publiques et des pratiques sur le plan de l'immigration, de l'intégration et des relations interculturelles. La programmation proposée devra donc attester d'une bonne connaissance du contexte juridique, politique et social qui influence l'élaboration des politiques publiques et des interventions en ces matières. Les travaux réalisés dans le cadre de cette programmation permettront d'alimenter les parties prenantes, et au premier chef le MIFI dans ses missions et mandats, lesquels comptent notamment :

- La sélection, la francisation et l'intégration des personnes immigrantes ;
- La contribution à la croissance de la migration primaire en dehors de la région métropolitaine de recensement (RMR) de Montréal, en incitant les personnes immigrantes à s'y établir dès leur arrivée ;
- L'accessibilité aux services d'apprentissage du français pour les personnes et les entreprises ;
- Le développement de relations interculturelles harmonieuses entre les Québécoises et Québécois de toutes origines.

La programmation du Réseau devra s'inscrire autour des trois axes suivants :

Axe 1 : SYSTÈMES ET POLITIQUES D'IMMIGRATION

À titre indicatif, cet axe peut comprendre notamment les thèmes et sous-thèmes suivants :

- **Analyse des systèmes migratoires internationaux :**
 - Analyse des évolutions récentes des mouvements migratoires internationaux ;
 - Transformation des dynamiques migratoires et tendances émergentes ;
 - Comparaison des modèles nationaux d'immigration ;
 - Planification de l'immigration et capacité d'accueil.
- **Analyse des politiques migratoires québécoises et de leurs effets :**
 - Planification de l'immigration et capacité d'accueil ;

- Impacts du recours à l’immigration temporaire (sur la société, les collectivités locales et les parcours des personnes immigrantes) ;
- Enjeux de l’immigration « en deux étapes » (passage du statut temporaire à celui permanent) ;
- Régionalisation de l’immigration : facteurs agissant sur l’installation durable des personnes immigrantes en dehors de la RMR de Montréal ;
- Voies complémentaires d’immigration pour les personnes réfugiées.
- **Analyse des intersections entre politiques linguistiques et migratoires :**
 - Effets des politiques linguistiques sur l’immigration ;
 - Effets des politiques migratoires sur la langue française au Québec ;
 - Performance et qualité des services gouvernementaux d’apprentissage du français offerts au Québec et depuis l’étranger ;
 - Multiplication des intermédiaires dans les parcours migratoires et dans le recrutement (agences, recteurs, parrainage, etc.).

Axe 2 : INTÉGRATION DES PERSONNES IMMIGRANTES

À titre indicatif, cet axe peut comprendre notamment les thèmes et sous-thèmes suivants :

- **Intégration sociale et culturelle :**
 - Apport et participation de la société civile et de la diaspora dans l’immigration (ex. : accueil et intégration) ;
 - Accès aux droits ;
 - Processus familiaux et collectifs d’intégration ;
 - Réussite scolaire et obstacles des enfants et jeunes issus de l’immigration ;
 - Besoins des personnes immigrantes en matière de logement et de services publics (ex. : santé et services sociaux, services de garde et éducatifs, etc.) dans les différentes régions du Québec ;
 - Facteurs d’intégration et de vulnérabilité des personnes immigrantes selon leur statut (demandeuses d’asile, réfugiées, travailleur temporaire, etc.) et selon leur parcours migratoire ;
 - Parcours migratoires et leurs effets sur les différents membres des familles.
- **Intégration socio-économique et professionnelle :**
 - Insertion en emploi ;
 - Parcours professionnels au Québec ;
 - Reconnaissance des compétences acquises à l’extérieur du Québec.

- **Intégration linguistique :**

- Facteurs favorisant l'apprentissage du français et l'accessibilité aux services gouvernementaux d'apprentissage du français, au Québec et depuis l'étranger ;
- Utilisation du français dans la sphère publique et en milieu de travail ;
- Transferts linguistiques ;
- Enjeux linguistiques et sociaux de la pleine participation, en français, à toutes les sphères de la société.

Axe 3 : RELATIONS INTERCULTURELLES

À titre indicatif, cet axe peut comprendre notamment les thèmes et sous-thèmes suivants :

- **Enjeux identitaires et d'appartenance :**

- Facteurs favorisant le renforcement des liens de confiance et de solidarité entre les Québécois et Québécoises de toutes origines ;
- Processus de développement du sentiment d'appartenance des Québécois et Québécoises de toutes origines envers le Québec et leur milieu de vie.

- **Analyse, évaluation et développement des pratiques pour le rapprochement interculturel :**

- Bonnes pratiques en matière de rapprochement interculturel ;
- Sensibilisation des collectivités à l'immigration et à la diversité ethnoculturelle ;
- Approches pédagogiques et andragogiques favorisant l'acquisition des compétences permettant un meilleur vivre-ensemble dans une société culturellement diversifiée ;
- Pratiques innovantes et utilisation des nouvelles technologies dans le renforcement des compétences interculturelles ;
- Pratiques visant la communication et les médiations entre les Québécois et Québécoises de toutes origines.

- **Enjeux et effets d'une perspective inclusive :**

- Reconnaissance et valorisation de la diversité ethnoculturelle ;
- Lutte contre le racisme et la discrimination ;
- Rôle des actrices et acteurs locaux (municipalités, entreprises, organismes communautaires, établissements scolaires, réseau de la santé et des services sociaux, etc.) dans l'édification de collectivités plus accueillantes et inclusives.

5. Conditions du concours et du financement

Volet	Durée	Montant maximal de la subvention
Réseau de recherche	5 ans	1 250 000 \$

Caractéristiques du concours

- Le début de la période de financement (subvention) est établi au 1^{er} octobre 2024 et la date de fin, au 30 septembre 2029.
 - Le montant du financement offert doit être utilisé pour les dépenses courantes reliées au fonctionnement du Réseau et est donc exempt de FIR (frais indirects de recherche). Il inclut les frais pour la participation à des activités de partenariat, de mobilisation, de transfert des connaissances et de diffusion de la recherche, y compris les rencontres de suivi annuelles organisées par le Fonds.
 - En vue de favoriser l'effet levier de la subvention, un maximum de 10 % du montant de financement offert pourra servir au remboursement de dépenses liées :
 - au démarrage d'un projet (ex. réalisation d'une étude préliminaire ou d'un projet pilote)
- OU
- à la finalisation d'un projet (ex. terminer les dernières étapes d'un projet dont le financement a atteint son terme).

Le cas échéant, ces projets doivent nécessairement s'inscrire dans la programmation du Réseau et être réalisés entre minimalement deux membres de l'équipe (cotitulaires et/ou cochercheurs et cochercheuses).

- Les dépenses admissibles sont celles présentées dans les RGC. Les spécificités en lien avec ce concours sont présentées à l'annexe 3 « Dépenses admissibles ».
- Un maximum **d'un déchargement de la tâche d'enseignement** par année est autorisé pour chaque titulaire qui répond au statut 1 ou 2 (les fonds requis devront être prévus dans le budget de la subvention).
- Chercheurs et chercheuses de collègue :
 - Les chercheuses et chercheurs de collègue titulaires d'un Ph. D. et inscrits dans une demande de financement à titre de **chercheuse principale ou chercheur principal** ou de **cocandidat ou cocandidate** peuvent bénéficier des financements suivants offerts dans le cadre du programme [Soutien à la recherche au collégial](#) : Déchargement de tâches d'enseignement et Supplément statutaire (sous réserve de la disponibilité des fonds dans ce programme). Les personnes qui désirent se prévaloir de l'un ou de l'autre de ces suppléments sont invitées à lire les règles complètes de ce programme

et à consulter l'annexe 1 « Précisions sur les documents à joindre dans les formulaires ».

- Pour les chercheuses et chercheurs de collège inscrits dans une demande de financement à titre de **cochercheuse ou de cochercheur**, les frais associés au dégagement d'activités d'enseignement pour la réalisation d'activités de recherche sont autorisés dans la limite d'un montant de 15 000 \$ par année (les fonds requis devront être prévus dans le budget de la subvention).

Admissibilité

L'admissibilité de la prédemande et de la demande de financement ainsi que des personnes candidates est déterminée par le Fonds sur la base des informations et des documents reçus à l'heure et à la date limites du concours. Elle doit également être maintenue pendant toute la durée du financement, en cas d'octroi. À tout moment du processus, une candidature peut être déclarée non admissible.

La définition des statuts en recherche et des rôles est présentée dans les RGC, à la section « Définitions — statuts et rôles ».

Les établissements des personnes cocandidates sont désignés comme établissements gestionnaires de leur part de l'octroi. Chacun de ces établissements doit [être reconnu par les Fonds de recherche du Québec \(FRQ\) comme habilité à gérer du financement](#).

Chercheur principal ou chercheuse principale⁴ :

Dans le cadre du présent programme, une demande doit être obligatoirement coportée par **trois personnes cocandidates** qui agiront à titre de chercheurs principaux et/ou chercheuses principales.

L'équipe sera composée de trois (3) personnes cocandidates :

- Œuvrant dans des champs disciplinaires⁵ différents ET
- Provenant d'établissements gestionnaires différents
- Dont au plus une répond au statut 3

L'une des trois personnes cocandidates du Réseau sera mandatée pour remplir les formulaires de prédemande et de demande et pour les transmettre en tant que chercheur ou chercheuse principale. Les deux autres personnes cocandidates apparaîtront dans les formulaires de prédemande et de demande à titre de cocandidats ou cocandidates.

Seules les personnes répondant aux statuts suivants se qualifient pour ce rôle :

- Chercheur ou chercheuse universitaire (statut 1)
- Chercheur universitaire clinicien ou chercheuse universitaire clinicienne (statut 2)
- Chercheur ou chercheuse de collège titulaire d'un Ph. D. (statut 3 et titulaire d'un Ph. D.)

⁴ Les personnes retraitées ne peuvent agir qu'à titre de cochercheuse ou cochercheur (statuts 1 et 2).

⁵ Vous trouverez la liste déroulante des champs disciplinaires reconnus par les FRQ dans les formulaires de prédemande et de demande, à la section « Titre et domaines de recherche », aux cases « Discipline 1 » et « Discipline 2 ».

Cochercheurs ou cochercheuses :

Il peut s'agir de personnes répondant aux statuts suivants :

- Chercheur ou chercheuse universitaire (statut 1)
- Chercheur universitaire clinicien ou chercheuse universitaire clinicienne (statut 2)
- Chercheur ou chercheuse de collège (statut 3)
- Autres statuts en recherche (statut 4)
 - 4a) Chercheur ou chercheuse d'un établissement gouvernemental reconnu par les FRQ
 - 4b) Chercheur ou chercheuse d'une organisation du secteur gouvernemental non reconnue par les FRQ ou privé
 - 4c) Personne des milieux de pratique
 - 4d) Artiste
 - 4e) Personne contribuant à titre individuel

Le rôle et la contribution spécifique de chacune de ces personnes doivent être présentés dans la description de la programmation du Réseau.

Collaborateurs ou collaboratrices :

Les titulaires du Réseau peuvent s'adjoindre des collaboratrices et collaborateurs apportant une expertise spécifique à la programmation de recherche faisant l'objet de la demande de financement. Les chercheurs et les chercheuses hors-Québec ne peuvent se prévaloir d'aucun autre rôle que celui de collaborateur ou de collaboratrice. Quant aux personnes répondant aux statuts en formation tels que définis par les RGC, elles ne sont pas admissibles à ce rôle.

À l'étape de la demande complète, la chercheuse principale ou le chercheur principal doit présenter, dans les documents soumis pour évaluation, le rôle et la contribution spécifique de chacune de ces personnes.

Autres conditions du concours

- Cette *Action concertée* est soumise à l'ensemble des règles établies par les FRQ dans leurs [Règles générales communes](#) (RGC) et dans le programme [Actions concertées](#) du FRQSC. Seules les conditions particulières visant l'Action concertée *Réseau de recherche sur l'immigration, l'intégration et les relations interculturelles* sont indiquées dans ce document et prévalent.
- Le présent concours permettra d'offrir un maximum d'une (1) subvention dans le volet « Réseau de recherche ».
- **Dans le cadre du présent concours, une (1) seule participation à titre de personne cocandidate est autorisée.**
- **Dans le cadre du présent concours, le nombre de participations à titre de cochercheuse ou cochercheur ou de collaboratrice ou collaborateur n'est pas restreint.**
- **La subvention devra être bonifiée par les établissements gestionnaires dans lesquels le Réseau œuvrera** afin de soutenir ses activités. Cette bonification pourra prendre

la forme, par exemple, d'une contribution en nature ou du dégagement d'une partie de la tâche d'enseignement d'une personne cotitulaire.

- D'autres partenaires, de type public ou privé (OBNL, ministères, entreprises, etc.), peuvent également contribuer au Réseau. Les contributions financières ou en nature de ces partenaires sont facultatives. Le cas échéant, elles devront être mentionnées dans le document justificatif à joindre au formulaire de demande de financement, dans la section « Autres sources de financement ».
- Les personnes candidates sont invitées à consulter la section 3.6 des [RGC](#) pour la langue de rédaction de la prédemande et de la demande de financement ainsi que des documents soumis.

Conditions du financement

- **Un rapport annuel d'activités** présentant les activités réalisées pendant l'année en lien avec chacun des objectifs du Réseau ainsi que les principales avancées sur le plan de la compréhension du sujet à l'étude devra être présenté au FRQSC et à son partenaire, le MIFI.
- Cet appel de propositions s'inscrivant dans le cadre du programme *Actions concertées*, les cotitulaires qui recevront un financement **devront** participer aux **rencontres de suivi** annuelles prévues dans le programme. Aux rencontres sont conviés les membres de l'équipe financée, le partenaire de l'*Action concertée* et un ou plusieurs membres du FRQSC. Organisées et animées par le FRQSC, ces rencontres permettent de comprendre les activités en cours, de suivre leur évolution et d'envisager au fur et à mesure leurs retombées possibles. Généralement tenues par visioconférence, ces rencontres pourraient aussi se tenir en personne. Elles se déroulent en français et les documents préparés spécifiquement pour la rencontre devront être rédigés en français. Le refus d'y participer pourrait entraîner une suspension des versements du financement.
- Les personnes titulaires d'un financement à la suite de ce concours devront indiquer, dans tout rapport, article ou communication ce qui suit : « Cette recherche a été subventionnée par le Fonds de recherche du Québec — Société et culture grâce au soutien financier du **ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration**, dans le cadre du programme *Actions concertées*. ».
- Une **évaluation aura lieu à mi-parcours**, sous la responsabilité du FRQSC. Celle-ci prévoit la participation de pairs et la collaboration des partenaires. Cette évaluation prendra en considération l'état d'avancement des travaux en fonction du dossier soumis initialement par les cotitulaires de la Chaire-réseau. Les paramètres et indicateurs de cette évaluation seront fournis au Réseau pendant l'année précédant l'évaluation. À l'issue du processus et dans une perspective d'amélioration continue, le comité d'évaluation formulera des commentaires et proposera des pistes d'actions.
- Au terme de la subvention, un **rapport d'activités** devra être soumis. Il présentera le bilan des cinq (5) années d'activités du Réseau en lien avec les objectifs initiaux. Il exposera également les avancées obtenues en matière de compréhension des questions à l'étude et les pistes de solutions dégagées. Ce rapport devra être rédigé en français et s'inspirer du [Guide de rédaction du rapport de recherche des Actions concertées](#).

- Un **rapport final** (de nature administrative) devra également être soumis, mais dans un second temps, soit 6 à 9 mois après le dépôt du dernier rapport financier annuel, afin de permettre au Fonds et à ses partenaires de documenter l'impact des financements offerts. Ce rapport devra être rédigé en français.
- Durant la période financée, un portfolio de publications examinées par les pairs, diffusées en libre accès immédiat (sans embargo) et sous licence ouverte devra être produit, conformément à la [Politique de diffusion en libre accès des FRQ](#) (révisée en 2022). Le nombre de publications qu'il devra contenir dépend du décompte de tous les cochercheurs et cochercheuses, en y ajoutant les chercheurs principaux et/ou les chercheuses principales :

Nombre de cochercheurs ou cochercheuses	Nombre de publications
≤ 20	2
entre 21 et 30	3
entre 31 et 40	4
≥ 41	5

6. Définition du volet offert dans ce concours

Le volet « Réseau de recherche » des *Actions concertées* vise à apporter une plus-value significative aux travaux de recherche sur la thématique de l'appel de propositions, en vue de mettre en valeur leur pertinence, d'en augmenter la qualité et d'en maximiser les retombées pour la pratique en regroupant les forces vives de la recherche sur cette thématique. Ses objectifs sont de

- favoriser des rapprochements entre les chercheurs et chercheuses qui ont développé différentes perspectives d'analyse ;
- les amener à travailler en synergie tant sur le plan de la recherche que sur celui de la mobilisation des connaissances.

Pour ce faire, le Réseau devra miser sur la collaboration entre les différents acteurs et actrices. Celle-ci sera soutenue par le déploiement d'une interface entre les milieux universitaires, gouvernementaux, collégiaux, de la décision et de la pratique et, plus largement, les personnes utilisatrices des résultats de la recherche. On favorisera ainsi le développement de nouvelles initiatives, l'accès à une expertise de pointe et son rayonnement, de même que la formation de la relève dans le domaine.

7. Processus et critères d'évaluation

Les personnes intéressées par le présent concours doivent obligatoirement remplir le formulaire de prédemande et de demande de financement correspondant au volet choisi dans le Portfolio électronique FRQnet de la chercheuse principale ou du chercheur principal (personne cocandidate mandatée pour remplir les formulaires).

Le processus d'évaluation se déroulera en deux étapes :

- L'évaluation de pertinence (prédemande) — évaluation par les partenaires de l'Action concertée
- L'évaluation scientifique (demande de financement) — évaluation par les pairs

Pour connaître le fonctionnement et les objectifs spécifiques à chacun de ces comités d'évaluation ainsi que pour de plus amples renseignements à propos de la préparation et de l'évaluation des demandes, on peut consulter les règles du programme *Actions concertées* ainsi que les RGC (articles 4.4 et 4.5).

Par ailleurs, les personnes candidates sont invitées à prendre connaissance de la [Grille de signification des notes du FRQSC](#), utilisée par les comités d'évaluation.

Évaluation de la prédemande

L'approbation institutionnelle est obligatoire à l'étape de la prédemande.

La prédemande est une étape éliminatoire et elle est assortie d'un seuil global de passage de 70 %.

Les critères et sous-critères d'évaluation pour les prédemandes sont les suivants :

Critère	Sous-critères	Pondération
Adéquation de la proposition aux objectifs et aux besoins exprimés dans l'appel de propositions	<ul style="list-style-type: none"> • Pertinence de la programmation au regard des objectifs et des caractéristiques du Réseau inscrits dans l'appel de propositions • Potentiel de la programmation à répondre aux besoins inscrits dans l'appel de propositions 	<p>50 points</p> <p>Ce critère est assorti d'un seuil de passage de 70 %.</p>
Retombées anticipées	Impact potentiel des retombées de la programmation <u>pour l'orientation et l'application des politiques et programmes publics.</u>	25 points
Mobilisation des connaissances et liens partenariaux	<ul style="list-style-type: none"> • Ampleur et qualité du dispositif de mobilisation des connaissances auprès des différents utilisateurs potentiels des résultats de la recherche, notamment auprès des partenaires de l'Action concertée • Implication et degré de collaboration des partenaires du milieu et des utilisateurs potentiels des résultats de la recherche 	25 points

Les personnes dont la candidature est retenue à l'étape d'évaluation de pertinence (prédemande)

seront invitées à déposer une demande de financement complète.

Les recommandations du comité de pertinence seront transmises au comité d'évaluation scientifique. Les personnes qui déposent une demande de financement doivent donc tenir compte des suggestions et des commentaires proposés à cette étape. Sinon, elles doivent justifier, dans la demande de financement, leur choix de ne pas le faire.

Évaluation de la demande de financement

L'approbation institutionnelle est obligatoire à l'étape de la demande de financement.

Les demandes de financement seront évaluées par un comité d'évaluation scientifique constitué par le FRQSC.

L'évaluation des demandes est assortie d'un seuil de passage de 70 %.

Stratégie de financement

Dans le cadre du présent concours, l'attribution du financement sera déterminée en fonction de la mise en rang des demandes déposées. Cet ordonnancement final des demandes est le résultat de l'analyse effectuée par le comité d'évaluation scientifique sur la base des critères et sous-critères d'évaluation scientifique présentés ci-dessous :

Critère	Sous-critères	Pondération
Programmation	<ul style="list-style-type: none"> • Originalité, envergure et pertinence scientifique de la proposition au regard de l'état actuel des connaissances et des travaux menés au Québec, au Canada et à l'international • Cohérence de la structuration interne de chacun des axes, adéquation entre les objectifs qu'ils poursuivent et les activités qu'ils prévoient, et pertinence de leurs ancrages théoriques, conceptuels et méthodologiques* • Pertinence de la méthodologie de veille stratégique des connaissances et meilleures pratiques • Réalisme des prévisions budgétaires et du calendrier des activités soutenant le déploiement de la programmation du Réseau • Prise en compte des commentaires du comité de pertinence <p><i>*Les trois axes doivent être décrits de façon à répondre de manière satisfaisante aux exigences de ce sous-critère. Un axe jugé faible par le comité d'évaluation aura un impact sur la note globale attribuée au critère Programmation, et ce, même si les autres sont jugés excellents.</i></p>	<p>35 points</p> <p>Ce critère est assorti d'un seuil de passage de 70 %.</p>
Composition et gouvernance du Réseau	<ul style="list-style-type: none"> • Complémentarité entre les chercheurs et chercheuses et arrimage entre l'expertise présente au sein des axes et la programmation du Réseau* • Pertinence et qualité du maillage avec les milieux de pratique* • Démonstration de l'expérience collaborative et du leadership des trois cocandidats ou cocandidates en lien avec la programmation • Pertinence du modèle de gouvernance proposé et des modalités de coordination intraaxe et interaxes. 	<p>30 points</p> <p>Ce critère est assorti d'un seuil de passage de 70 %.</p>

	<i>*Comme pour le critère Programmation, chacun des trois axes doit répondre adéquatement aux exigences de ces deux sous-critères. Si la composition réunie au sein d'un axe est jugée faible par le comité d'évaluation, cela aura un impact sur la note globale attribuée au critère Composition, et ce, même si la performance des autres axes est jugée excellente.</i>	
Pertinence et ampleur des retombées anticipées et des stratégies de mobilisation des connaissances	<ul style="list-style-type: none"> • Importance des retombées anticipées du Réseau pour l'orientation et l'application des programmes et des politiques dans le domaine ciblé par l'appel de propositions • Qualité de la stratégie de mobilisation des connaissances, incluant la veille stratégique, pour tous les acteurs concernés par la thématique et les partenaires du milieu, notamment les partenaires de l'Action concertée • Démonstration du potentiel de rayonnement national et international 	20 points
Contribution à la formation de la relève	<ul style="list-style-type: none"> • Capacité à recruter des étudiantes et étudiants chercheurs (de tous les cycles, incluant les stagiaires postdoctoraux) et qualité de l'encadrement qui leur sera offert au-delà de ce qui est prévu dans leur programme d'étude • Qualité, diversité et intensité des activités de formation destinées spécifiquement à la relève étudiante et postdoctorale pour enrichir la formation et préparer une relève en recherche dans le domaine • Ampleur et adéquation des ressources mobilisées pour enrichir la formation des étudiantes et étudiants impliqués 	15 points

8. Dépôt de la prédemande et de la demande de financement

L'ensemble des documents requis dans le cadre de ce concours devra être déposé selon les modalités décrites plus bas, et ce, au plus tard à la date et à l'heure de clôture du concours. Aucun rappel ne sera fait et aucun document ne pourra être ajouté après la date et l'heure de clôture du concours.

Un dossier ne présentant pas tous les documents requis à l'intérieur des délais prescrits est déclaré non admissible par le Fonds.

Les instructions ainsi que le nombre de pages permises pour chacune des sections sont spécifiés directement dans les formulaires de prédemande et de demande de financement.

Toutes les sections des formulaires de prédemande et de demande de financement devront être remplies pour pouvoir les transmettre. Les sections suivantes ne seront pas transmises aux comités d'évaluation :

- Prédemande : Inscription, Préadmissibilité, Suggestion d'experts et d'expertes
- Demande : Recherche responsable, Contribution aux objectifs de développement durable⁶

Veuillez consulter le document [Normes de présentation des fichiers joints \(PDF\)](#) aux formulaires

⁶ En accord avec la Stratégie québécoise de recherche et d'investissement en innovation 2022-2027 ([SORI2](#)), la Stratégie gouvernementale de développement durable 2023-2028 ([SGDD 2023-2028](#)) et conformément à leurs plans stratégiques, les FRQ visent à promouvoir le rôle de la science et de la communauté scientifique dans l'atteinte des enjeux portés par les ODD. Pour ce faire, les personnes candidates sont invitées à indiquer, si leur projet s'y prête, la contribution de leur recherche à l'atteinte des ODD dans la section « Contribution aux objectifs de développement durable » du formulaire de leur demande.

FRQnet pour mettre en forme les fichiers à joindre à la demande.

Les précisions quant au contenu des documents à joindre sont présentées à [l'annexe 1](#).

DOCUMENTS REQUIS POUR LA PRÉDEMANDE

- CV commun canadien et fichier joint des contributions détaillées du chercheur principal ou de la chercheuse principale et des personnes cocandidates⁷
- Formulaire électronique de prédemande dûment rempli, incluant les fichiers PDF suivants, à joindre aux sections concernées :
 - Description du projet ou de la programmation
 - Bibliographie
 - OPTIONNEL (à joindre dans la section « Autres documents ») : Lettres d'appui des partenaires

DOCUMENTS REQUIS POUR LA DEMANDE DE FINANCEMENT

- CV commun canadien et fichier joint des contributions détaillées de chaque personne cocandidate **ET** des cochercheurs et cochercheuses répondant aux statuts 1, 2 et 3⁸
- Formulaire électronique de demande de financement dûment rempli, incluant les fichiers PDF suivants, à joindre aux sections concernées :
 - Description du projet ou de la programmation
 - Bibliographie
 - Justification des dépenses prévues
 - Lettres d'appui provenant de l'établissement gestionnaire de chaque personne cocandidate (trois lettres en tout), à joindre dans la section « Autres documents ». Les lettres d'appui devront préciser la nature et l'ampleur du soutien offert
 - OPTIONNEL (à joindre dans la section « Autres documents ») : Lettres d'appui des partenaires

S'ajoutent les documents suivants à l'étape de la demande de financement, selon la composition de l'équipe :

- CV abrégé de chaque cochercheur ou cochercheuse répondant au statut 4a), 4b), 4c), 4d)
- Lettre de motivation ou d'intérêt à participer au projet pour chaque cochercheur ou cochercheuse répondant au statut 4e)
- Lettre pour chercheur ou chercheuse à la retraite
- Lettre pour chercheur ou chercheuse sous octroi
- Lettre pour chercheur-clinicien ou chercheuse-clinicienne
- Justification pour chercheur ou chercheuse de collègue

Précision pour le consentement des cochercheuses et cochercheurs

À l'étape de la demande de financement, tous les cochercheuses et cochercheurs doivent donner

⁷ Prédemande : Seuls le curriculum vitæ ([CV commun canadien](#)) et le fichier joint des [contributions détaillées](#) de la chercheuse principale ou du chercheur principal sont exigés à ce stade. Il est requis de joindre le CV commun canadien (format FRQSC) et le fichier .PDF des contributions détaillées à la section « CV commun canadien » du Portfolio électronique FRQnet. La personne candidate doit s'assurer que ceux-ci sont à jour. Les CCV transmis avant le 1er juin de l'année civile précédente ne sont pas valides.

⁸ Demande de financement : Le curriculum vitæ ([CV commun canadien](#)) et le fichier joint des [contributions détaillées](#) de tous les personnes cocandidates et des cochercheurs et cochercheuses sont exigés à ce stade. Les CCV (format FRQSC) et les fichiers joints des contributions détaillées doivent être à jour.

leur consentement pour leur participation à partir de la section « En tant que cochercheur ou cochercheuse » de leur Portfolio électronique FRQnet.

Formulaires post-octroi

Dans le cas d'un octroi à la suite de l'évaluation scientifique, les cotitulaires qui apparaîtront dans le formulaire de demande à titre de cocandidat ou cocandidate devront impérativement remplir un autre bref formulaire FRQnet à visée administrative.

9. Dates importantes

Le formulaire de prédemande, rempli en ligne sur le Portfolio électronique FRQnet du chercheur principal ou de la chercheuse principale, doit être transmis au plus tard le **mercredi 10 avril 2024 à 16 heures**, de même que les documents à joindre.

L'annonce des résultats de l'évaluation de pertinence est prévue dans la semaine du **6 mai 2024** et se fera par courriel.

Le formulaire de demande de financement, rempli en ligne sur le Portfolio électronique FRQnet, du chercheur principal ou de la chercheuse principale, doit être transmis au plus tard le **mercredi 3 juillet 2024 à 16 heures**, de même que les documents à joindre.

L'approbation de l'établissement gestionnaire du chercheur principal ou de la chercheuse principale est obligatoire à l'étape de la prédemande ET de la demande complète. Il est de la responsabilité de la chercheuse principale ou du chercheur principal de s'assurer que son formulaire de prédemande et de demande de financement est transmis puis approuvé par son établissement dans les délais prescrits.

L'annonce officielle des résultats est prévue dans la semaine du 23 septembre 2024.

10. Renseignements

Pour obtenir plus d'informations sur ce concours : actions-concertees.sc@frq.gouv.qc.ca

- Valérie Beausoleil, responsable de programmes : 1 (514) 873-2114 poste 4200
- Karine Gendron, responsable de programmes : 1 (418) 643-7582 poste 3175

Pour des questions d'ordre technique : actions-concertees.sc@frq.gouv.qc.ca

- Élisabeth Pelletier, technicienne en administration : 1 (418) 643-7582 poste 3182

11. Annexe 1 — Précisions sur les documents à joindre dans les formulaires

CV commun canadien (CCV) et types de CV requis pour les cochercheurs et cochercheuses

Veillez consulter les documents [Préparer un CV pour les Fonds](#) et [fichier joint des contributions détaillées](#).

Documents additionnels

Des documents additionnels sont requis à l'étape de la demande de financement pour les chercheuses et chercheurs suivants :

- Cochercheurs et cochercheuses répondant au statut 4a), 4b), 4c) et 4d)
- Cochercheurs et cochercheuses répondant au statut 4e)
- Chercheurs et chercheuses à la retraite
- Chercheurs et chercheuses sous octroi
- Chercheurs cliniciens et chercheuses cliniciennes
- Chercheurs et chercheuses de collègue

CV abrégé de chaque cochercheur ou cochercheuse répondant au statut 4a), 4b), 4c) et 4d)

À joindre par le chercheur principal ou la chercheuse principale dans la section « Autres documents » de son formulaire de demande de financement, en un seul fichier PDF.

Chaque CV abrégé doit respecter les [règles de présentation du CV abrégé](#).

Lettre de motivation ou d'intérêt à participer au projet pour chaque cochercheur ou cochercheuse répondant au statut 4e)

À joindre par le chercheur principal ou la chercheuse principale dans la section « Autres documents » de son formulaire de demande de financement, en un seul fichier PDF.

Veillez utiliser le formulaire prévu pour la [lettre de motivation ou intérêt à participer au projet — cochercheurs et cochercheuses de statut 4e\) — FRQSC](#) disponible également à partir de la Boîte à outils.

Lettre pour chercheur ou chercheuse à la retraite

À joindre par le chercheur principal ou la chercheuse principale dans la section « Autres documents » de son formulaire de demande de financement, en un seul fichier PDF.

Les chercheuses ou chercheurs à la retraite doivent fournir une lettre de l'établissement universitaire indiquant qu'ils possédaient, avant leur départ à la retraite, un poste régulier de professeure ou professeur, qu'ils bénéficieront pour la durée de la subvention d'un local et du

soutien logistique nécessaire à la réalisation de leurs activités de recherche et qu'ils continueront, le cas échéant, à former des étudiantes et des étudiants. Une lettre trop peu documentée pourrait entraîner la non-admissibilité de la personne retraitée.

Lettre pour chercheur ou chercheuse sous octroi

À joindre par le chercheur principal ou la chercheuse principale dans la section « Autres documents » de son formulaire de demande de financement, en un seul fichier PDF.

Les chercheuses ou chercheurs universitaires, chercheuses universitaires cliniciennes ou chercheurs universitaires cliniciens occupant au sein de leur université un poste ne menant pas à la permanence (chercheuses ou chercheurs sous octroi) doivent fournir une lettre de l'établissement universitaire indiquant qu'ils conserveront ce statut pour toute la durée de la subvention. Une lettre trop peu documentée pourrait entraîner la non-admissibilité de la personne sous octroi.

Lettre pour chercheur-clinicien ou chercheuse clinicienne

À joindre par le chercheur principal ou la chercheuse principale dans la section « Autres documents » de son formulaire de demande de financement.

Les chercheuses cliniciennes ou chercheurs cliniciens doivent fournir une lettre de la direction du département clinique ou de la doyenne ou du doyen de la faculté précisant combien d'heures seront dégagées des obligations cliniques des cochercheuses et cochercheurs pour réaliser leur projet de recherche (seulement pour les personnes qui ne sont pas titulaires d'une bourse de carrière du FRQSC ou du FRQS).

Justification pour chercheuse ou chercheur de collègue

À joindre par la chercheuse principale ou le chercheur principal dans la section « Dégagement—collèges » de son formulaire de demande de financement.

Devront y être précisés, pour la personne cocandidate chercheuse ou chercheur de collègue (incluant le chercheur principal ou la chercheuse principale) :

- le nom de la personne bénéficiaire du dégagement de tâches d'enseignement et/ou du supplément statutaire ainsi que son établissement collégial de rattachement,
- l'estimation du montant réclamé pour le dégagement d'enseignement, le cas échéant,
- le rôle joué par cette personne dans la consolidation ou le déploiement de la programmation proposée,
- la demande de supplément statutaire de 7 000 \$, le cas échéant,
- la justification de l'utilisation des fonds alloués spécifiquement à son implication.

Précisions chercheuse et chercheur de collègue

Les chercheuses et chercheurs de collègue inscrits dans une demande de subvention à titre de chercheuse principale ou chercheur principal ou cocandidat ou cocandidate peuvent bénéficier d'un

montant statutaire de 7 000 \$ par an et demander un dégagement de tâches d'enseignement en vertu du programme [Soutien à la recherche au collégial \(CHZ\)](#). Les personnes cocandidates n'ont pas de formulaire à compléter au stade du dépôt de la demande complète. En cas d'octroi, et à la suite de l'acceptation du financement par la chercheuse principale ou le chercheur principal, le cas échéant, le formulaire les concernant spécifiquement (incluant celui de la chercheuse principale ou du chercheur principal) sera rendu disponible dans leurs Portfolios électroniques FRQnet.

12. Annexe 2 — Précisions sur les conditions entourant la propriété intellectuelle à l'intention des récipiendaires et des partenaires

Reconnaissance des droits de propriété intellectuelle

Le partenaire et le Fonds reconnaissent la propriété intellectuelle des titulaires d'octrois sur les données brutes originales, les travaux de recherche intérimaires et les résultats de recherche découlant des travaux financés dans le cadre de l'Action concertée.

Le partenaire et le Fonds adhèrent au *Plan d'action en gestion de la propriété intellectuelle dans les universités et les établissements du réseau de la santé et des services sociaux où se déroulent des activités de recherche* (gouvernement du Québec, Dépôt légal 2002, Bibliothèque nationale du Québec, ISBN : 2 550 39 429 1) et aux [Règles générales communes](#) des FRQ en matière de propriété intellectuelle, et se conforment aux pratiques en vigueur dans le milieu de la recherche académique.

Droits du partenaire concernant le rapport de recherche et sur la partie du rapport administratif final qui comprend un résumé des résultats scientifiques

Les partenaires et le Fonds peuvent utiliser (à des fins de reproduction, de traduction, de communication au public par quelque moyen que ce soit, de représentation ou d'exécution en public, de réalisation de travaux de recherche ultérieurs, etc.) le rapport de recherche et le rapport final FRQnet qui comprend un résumé des résultats scientifiques. Le FRQSC s'assure auprès des titulaires d'octroi, qu'ils détiennent tous les droits permettant cette utilisation par les Parties. Pour ce faire, la mention suivante est précisée dans l'appel de propositions et au moment de l'octroi :

« En acceptant l'octroi, le ou la titulaire accorde une licence non exclusive et non transférable au partenaire de l'Action concertée et au FRQSC sur le rapport de recherche et sur la partie du rapport administratif final qui comprend un résumé des résultats scientifiques. Cette licence permet de les reproduire, de les traduire, de les communiquer au public par quelque moyen que ce soit, de les représenter ou d'exécuter en public et de réaliser des travaux de recherche ultérieurs à partir des résultats qu'ils contiennent. Cette licence est accordée sans limite territoriale et sans limite de temps ».

Le FRQSC s'engage à obtenir du titulaire d'octroi un engagement par voie électronique de son acceptation des termes et des conditions rattachées à l'octroi.

Délai de divulgation

Tel que mentionné dans le [Programme Actions concertées ainsi que dans les Appels de propositions](#), dans le cas où les Parties requièrent un délai de divulgation du rapport de recherche final ou des rapports de recherche intérimaires par le ou la Titulaire d'un octroi, les Parties et les Partenaires, le cas échéant, s'entendent avec le ou la Titulaire d'un octroi quant au délai à respecter avant de divulguer ces documents. Ce délai ne devrait pas excéder un (1) mois suivant la validation administrative par le FRQSC et la transmission du document aux Ministres et aux Partenaires, le cas échéant. Exceptionnellement, un délai plus long peut être convenu lorsqu'un

événement majeur est prévisible, tel que la tenue d'une commission parlementaire. Dans ce cas, le délai est discuté par les Parties et le ou la Titulaire d'un octroi lors d'une rencontre de suivi.

Citations appropriées

Le partenaire et le Fonds s'engagent à respecter les règles de citations habituelles en milieu universitaire en toute circonstance, notamment dans le cas de travaux ultérieurs qui s'appuieraient sur les résultats de recherche.

13. Annexe 3 — Dépenses admissibles

TYPE DE SECTION	CATÉGORIE	Réseau de recherche
Soutien aux étudiantes et étudiants — rémunération	Étudiantes et étudiants du collégial — rémunération (incluant les avantages sociaux)	
	Étudiantes et étudiants de 1 ^{er} cycle — rémunération (incluant les avantages sociaux)	
	Étudiantes et étudiants de 2 ^e cycle — rémunération (incluant les avantages sociaux)	
	Étudiantes et étudiants de 3 ^e cycle — rémunération (incluant les avantages sociaux)	
	Stagiaires postdoctoraux — rémunération (incluant les avantages sociaux)	
Soutien aux étudiantes et étudiants — bourses et compléments de bourses	Étudiantes et étudiants du collégial — bourses	
	Étudiantes et étudiants de 1 ^{er} cycle — bourses	
	Étudiantes et étudiants de 2 ^e cycle — bourses	
	Étudiantes et étudiants de 3 ^e cycle — bourses	
	Stagiaires postdoctoraux — bourses	
Soutien au personnel hautement qualifié	Techniciennes et techniciens de recherche — rémunération (incluant les avantages sociaux)	
	Professionnelles et professionnels de recherche — rémunération (incluant les avantages sociaux)	
Soutien au personnel administratif	Personnel administratif — rémunération (incluant les avantages sociaux)	
Soutien aux chercheuses et chercheurs et aux partenaires	Chercheuses et chercheurs de collège— Dégagement	**
	Chercheuses et chercheurs universitaires — Dégagement	*
	Partenaires — Dégagement	
Honoraires et dédommagement***	Conférencières et conférenciers invités	
	Chercheuses et chercheurs invités	
	Services ou expertises scientifiques ou non scientifiques	
	Artistes professionnels	
	Participant·es et participants de l'étude	

TYPE DE SECTION	CATÉGORIE	Réseau de recherche
Frais de déplacement et de séjour	Déplacements liés à la recherche	
	Congrès (séminaires, symposiums, conférences)	
Matériel, équipements et ressources	Matériel et fournitures de recherche	
	Sécurité et élimination sûre des déchets	
	Équipements (achat, location, coûts d'exploitation, entretien, installation, réparation)	
	Ressources liées aux activités cliniques	
	Animaux de laboratoire	
	Transport de matériel et d'équipement	
	Achat et accès à des banques de données	
	Fournitures informatiques	
Frais de télécommunication	Télécommunications	
Frais de diffusion et de transfert de connaissances	Reprographie et traduction	
	Publications en libre accès — revues par les pairs	
	Publications destinées au lectorat non académique	
	Diffusion d'œuvres et performances	
	Publications de travaux de recherche — non revues par les pairs	
	Plateformes numériques : sites Web et médias sociaux	
	Organisation d'événements ou d'activités	

Dépenses non admissibles

- * Un déchargement de tâche par année est autorisé pour les chercheurs principaux et/ou les chercheuses principales de statut 1 ou 2.
- ** Seulement pour les cochercheuses et cochercheurs répondant au statut 3, un déchargement est autorisé annuellement, pour un maximum de 15 000 \$ par année.
- Pour le cotitulaire répondant au statut 3, ces fonds (déchargement de la tâche d'enseignement et supplément statutaire) s'ajoutent au montant de la subvention demandé et sont conditionnels à la disponibilité des crédits au moment de l'octroi des subventions.
- *** Deux soumissions de deux fournisseurs différents sont exigées lorsque le coût d'un service ou d'un équipement dépasse 20 000 \$.